CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS
À L'ÉGARD DE
L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE

BMO FONDS DE DIVIDENDES MENSUELS LTÉE

Sollicitation des procurations

La présente circulaire de sollicitation de procurations (la « **circulaire** ») est mise à la disposition de tous les actionnaires de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée (la « **société** ») relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires de la société (l'« **assemblée** ») qui se tiendra dans la salle Walker au 68e étage du First Canadian Place, situé au 100, rue King Ouest, Toronto (Ontario), le mercredi 21 juin 2023 à 11 h (heure de Toronto) aux fins décrites dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de la société ci-joint et ci-après. **Les procurations devant servir à l'assemblée sont sollicitées par la société et BMO Investissements Inc., en sa qualité de gestionnaire de la société (le « gestionnaire »).** Les sollicitations sont faites par des dirigeants et des administrateurs de la société et par des employés, des dirigeants et des administrateurs du gestionnaire, par la poste, par télécopieur, par téléphone ou par autre communication personnelle. La société prend en charge la totalité des frais de l'assemblée.

Le quorum aux fins de l'assemblée consistera en au moins deux actionnaires de la société présents ou représentés par procuration et habiles à voter à l'assemblée. La société a choisi d'avoir recours à une procédure de notification et d'accès pour transmettre à ses actionnaires les documents reliés aux procurations, afin de réduire le volume de papier que représentent les documents distribués aux fins de l'assemblée.

Révocation des procurations

Un actionnaire de la société peut révoquer une procuration à tout moment, avant l'exercice des pouvoirs qu'elle confère, en indiquant par écrit son désir de la révoquer, ou en remplissant et en signant un autre formulaire de procuration. La révocation écrite ou le nouveau formulaire de procuration doit être signé par l'actionnaire ou par un fondé de pouvoir ou un dirigeant dûment autorisé, et doit nous parvenir au 250, rue Yonge, 7e étage, Toronto (Ontario) M5B 2M8, au plus tard à 15 h (heure de Toronto), le 21 juin 2023 ou le dernier jour ouvrable avant toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement, ou être remis au président de l'assemblée avant le début de l'assemblée ou de la reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Exercice du droit de vote par procuration

Le formulaire de procuration permet à l'actionnaire de la société de donner instruction au fondé de pouvoir de voter pour ou contre les questions qui seront soumises au vote à l'assemblée ou de s'abstenir de voter à leur égard. Les formulaires de procuration doivent être signés et retournés pour être reçus au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début de l'assemblée ou de la reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Par ailleurs, toutes les pages de la procuration signée peuvent être transmises par télécopieur au 1 888 496-1548, ou les droits de vote afférents aux actions représentées par la présente procuration peuvent être exercés en ligne sur le site www.SecureOnlineVote.com. **Les actionnaires sont fortement encouragés à exercer leurs droits de vote ou à envoyer leurs formulaires de procuration avant l'assemblée. Les droits de**

vote afférents aux actions de la société représentées par les procurations reçues seront exercés conformément aux instructions données sur les procurations. Si un actionnaire de la société donne une procuration signée, mais qu'elle ne contient aucune instruction à l'égard des questions qui font l'objet d'un vote, le fondé de pouvoir votera « POUR » ces questions.

Actions donnant droit de vote

Au 8 mai 2023, le capital autorisé de la société consistait en un nombre illimité d'actions ordinaires pouvant être émises en séries. L'émission d'un nombre illimité d'actions ordinaires des séries suivantes de la société a été autorisée :

i) série Conseiller
ii) série Classique
iii) série D**
iv) série F
v) série I*
vi) série O*

* Ces séries ne comptent actuellement aucune action en circulation et ne sont pas offertes aux fins de placement.

** Cette série n'est pas offerte aux fins de placement.

Les actions des séries Conseiller, Classique, D, F, I et O de la société sont ci-après collectivement appelées les « **actions** ». Au 8 mai 2023, les actions en circulation se chiffraient comme suit : 16 084 816,96 actions de série Conseiller, 1 159 385,83 actions de série Classique, 7 127,31 actions de série D et 3 074 039,97 actions de série F.

Chaque porteur d'actions à la fermeture des bureaux le 8 mai 2023, date de clôture des registres fixée pour l'assemblée (la « **date de clôture** »), a droit à une voix pour chaque action entière qu'il possède. L'actionnaire peut exercer ces droits de vote soit en étant présent à l'assemblée, soit en nommant une autre personne, et il doit alors remplir, signer et retourner le formulaire de procuration ci-joint ou tout autre formulaire du même genre. Si un actionnaire cessionnaire d'actions après la date de clôture demande à la société de l'inscrire sur la liste des actionnaires de la société habiles à voter à l'assemblée, il aura le droit de voter à la condition de prouver à la société qu'il est habile à voter. Le quorum aux fins de l'assemblée consistera en au moins deux actionnaires de la société présents ou représentés par procuration et habiles à voter à l'assemblée.

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de la société, à la fermeture des bureaux le 8 mai 2023, aucune personne physique ou morale ne détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions de toute série de la société émises et en circulation donnant droit de vote à l'assemblée ni n'exerçait un contrôle ou une emprise sur de telles actions, sauf les personnes suivantes :

Nom de l'investisseur	Série	Type de propriété	Nombre de titres	Pourcentage de titres en circulation de la série
Investisseur A*	D	Inscrite et véritable	6 979,59	97,93 %

*Pour protéger la vie privée des investisseurs qui sont des particuliers et qui ne sont pas des administrateurs ou des membres de la haute direction de la société ou du gestionnaire, nous n'avons pas indiqué le nom de certains propriétaires véritables. Il est possible d'obtenir ces renseignements sur demande en communiquant avec nous au 1 800 665-7700.

Questions à examiner à l'assemblée

1) Réception des états financiers annuels de 2022

Le rapport annuel de la société, y compris ses états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport de l'auditeur connexe qui seront déposés à l'assemblée, a déjà été expédié par la poste aux actionnaires qui avaient demandé de recevoir les états financiers annuels et peut également être consulté sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Les états financiers annuels de la société ne seront pas présentés à l'assemblée.

2) Élection des administrateurs

Le conseil d'administration de la société (le « **conseil** ») se compose de cinq (5) membres.

Sauf si elles ont eu l'instruction de s'abstenir de voter, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint entendent voter pour l'élection des candidats ci-après indiqués au conseil. Le gestionnaire de la société ne s'attend pas à ce qu'un candidat soit incapable d'exercer la fonction d'administrateur s'il est élu, mais si cette éventualité devait survenir avant l'assemblée, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint se réservent le droit de voter pour un autre candidat de leur choix, à moins que l'auteur de la procuration n'ait indiqué au fondé de pouvoir de s'abstenir de voter pour l'élection des administrateurs. Chaque administrateur élu s'acquitte de ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à l'élection de son successeur, sauf si son poste devient vacant plus tôt conformément aux règlements administratifs de la société. Les renseignements suivants sont communiqués relativement à chaque candidat à l'élection au poste d'administrateur de la société à la date de clôture.

Nom et lieu de résidence	Poste au sein de la société	Fonction principale	Administrateur depuis	Nombre d'actions directement ou indirectement détenues en propriété véritable ou sur lesquelles est exercée une emprise
Thomas C.S. Burian[1)] Ontario, Canada	Administrateur	Vice-président et chef de la direction financière, Gestion de patrimoine, BMO Groupe financier	2014	–
Douglas E. Kirk[2)] Ontario, Canada	Administrateur	Président du conseil et président, Durham Radio Inc.	2016	–
Gilles G. Ouellette Ontario, Canada	Président du conseil et administrateur	Président du conseil, BMO Gestion mondiale d'actifs	2019	–
Thomas A. Pippy[2)] Ontario, Canada	Administrateur	Président, Avonlea Capital Corporation	2016	–
Robert J. Schauer Ontario, Canada	Chef de la direction financière et administrateur	Chef, Transformation opérationnelle pour l'Amérique du Nord de GMA, BMO Gestion mondiale d'actifs	2012	–

1) Président du comité d'audit de la société.

2) Membre du comité d'audit de la société.

3) Nomination et rémunération de l'auditeur

Sauf si elles ont eu l'instruction de s'abstenir de voter, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint voteront en faveur de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., à titre d'auditeur de la société, qui assumera son mandat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la société, moyennant une rémunération devant être fixée par les administrateurs.

Mode d'approbation

Les questions 2) et 3) qui précèdent devront être approuvées à la majorité des voix exprimées à l'assemblée.

Rémunération des administrateurs et des dirigeants

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs de la société (autres que les administrateurs qui sont également des membres de la haute direction de la société ou des administrateurs ou des membres de la haute direction du gestionnaire ou des membres de son groupe) reçoivent de la société une rémunération de 15 000 $ par année à titre de provision annuelle et de 1 000 $ à titre de jetons de présence pour chaque réunion du conseil ou d'un comité à laquelle ils assistent. Tous les administrateurs ont droit au remboursement des frais de déplacement engagés s'ils parcourent plus de 1 000 kilomètres pour assister à une réunion. La rémunération des administrateurs est établie et approuvée par le conseil après avoir consulté le service des ressources humaines de la Banque de Montréal, société mère du gestionnaire.

La rémunération versée aux administrateurs indépendants de la société pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Administrateur	Exercice	Provision annuelle	Jetons de présence	Présence aux réunions	Rémunération totale
Douglas E. Kirk	2022	15 000 $	5 000 $	5/5	20 000 $
	2021	15 000 $	6 000 $	6/6	21 000 $
Thomas A. Pippy	2022	15 000 $	5 000 $	5/5	20 000 $
	2021	15 000 $	6 000 $	6/6	21 000 $

Rémunération des membres de la haute direction

M. William Bamber agit à titre de chef et M. Robert Schauer est chef de la direction financière de la société. La société n'a versé aucune rémunération à ses membres de la haute direction au cours du dernier exercice de la société.

Général

La société n'a versé aucune autre rémunération à ses administrateurs ou membres de la haute direction ni à des initiés du gestionnaire pour le dernier exercice de la société.

Gestion de la société

Contrat de placement et de gestion, et honoraires

Aux termes du contrat de placement et de gestion cadre modifié et mis à jour en date du 4 mai 2018, dans sa version modifiée, BMO Investissements Inc., dont le siège social est situé au 1, First Canadian Place, 100, rue King Ouest, 43e étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1, agit à titre de gestionnaire de la société et fournit ou fait en sorte que soient fournis certains services comptables, administratifs, de gestion de portefeuille, d'agent chargé de la tenue des registres, d'agent des transferts et autres services et installations nécessaires à l'exploitation quotidienne de la société.

En contrepartie de ses services, le gestionnaire a droit à des frais de gestion. Les frais de gestion et les frais d'administration que la société a payés au gestionnaire pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'établissent comme suit :

Frais de gestion payés pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022		**Frais de gestion payés pendant la période du 1er janvier 2023 au 30 avril 2023**	
Série Classique	Série F	Série Classique	Série F
129 889,66 $	212 903,08 $	38 127,40 $	66 513,92 $
Série Conseiller	Série D	Série Conseiller	Série D
2 242 629,89 $	11 984,80 $	647 033,82 $	218,82 $

Frais d'administration payés pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022		**Frais d'administration payés pendant la période du 1er janvier 2023 au 30 avril 2023**	
Série Classique	Série F	Série Classique	Série F
5 484,60 $	13 870,25 $	1 900,49 $	5 419,03 $
Série Conseiller	Série D	Série Conseiller	Série D
58 280,57 $	1 895,77 $	22 175,32 $	71,19 $

Initiés du gestionnaire

Voici le nom et la ville de résidence des personnes qui ont été administrateur et/ou membre de la haute direction du gestionnaire à tout moment depuis le 1er janvier 2022 :

Nom et ville de résidence	**Fonction auprès du gestionnaire**
Nelson C. Avila Toronto (Ontario)	Chef de la direction financière
William E.P. Bamber[1] Toronto (Ontario)	Chef et personne désignée responsable, Gestionnaires de fonds d'investissement, et administrateur
Thomas C.S. Burian Mississauga (Ontario)	Administrateur
Denise (Carson) Fernandes Toronto (Ontario)	Chef de la conformité, Gestionnaires de fonds d'investissement
Kevin R. Gopaul Oakville (Ontario)	Chef, Fonds négociés en bourse
Juron Grant-Kinnear Maple (Ontario)	Secrétaire général adjoint
Benjamin K. Iraya Oakville (Ontario)	Secrétaire général

[1] William E.P. Bamber a été nommé chef et personne désignée responsable, Gestionnaires de fonds d'investissement, et administrateur le 22 septembre 2022.

Nom et ville de résidence	Fonction auprès du gestionnaire
Ross F. Kappele[2] Toronto (Ontario)	Chef, Distribution et gestion clientèle, et personne désignée responsable de remplacement, Gestionnaires de fonds d'investissement, et administrateur
Viki A. Lazaris Thornhill (Ontario)	Administratrice
Steve C. Murphy Toronto (Ontario)	Chef et personne désignée responsable, Courtiers en épargne collective, et administrateur
Gilles G. Ouellette Toronto (Ontario)	Président du conseil et administrateur
Sara Petrcich Toronto (Ontario)	Administratrice
Francis Roy Toronto (Ontario)	Chef de la conformité, Courtiers en épargne collective
Robert J. Schauer[3] Toronto (Ontario)	Chef, Exploitation des fonds d'investissement, et administrateur
Lena M. Zecchino Toronto (Ontario)	Chef de la lutte au recyclage des produits de la criminalité

Renseignements complémentaires

On peut obtenir d'autres renseignements sur la société sur le site Internet du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** ») à l'adresse www.sedar.com.

Par ailleurs, les actionnaires peuvent obtenir du gestionnaire, gratuitement et sur demande, un exemplaire des états financiers annuels et intermédiaires de la société et des rapports de la direction sur le rendement du fonds en visitant le site Web des fonds d'investissement BMO à l'adresse www.bmo.com/gma/ca ou en appelant au numéro de téléphone sans frais 1 800 304-7151.

L'information financière de la société sur son dernier exercice est fournie dans ses états financiers comparatifs et dans ses rapports de la direction sur le rendement du fonds.

[2] Ross F. Kappele a quitté son poste de chef et de personne désignée responsable, Gestionnaires de fonds d'investissement, et a été nommé chef, Distribution et gestion clientèle, le 22 septembre 2022 et personne désignée responsable de remplacement, Gestionnaires de fonds d'investissement, le 8 décembre 2022.

[3] Robert J. Schauer a quitté son poste de personne désignée responsable de remplacement, Gestionnaires de fonds d'investissement, le 8 décembre 2022.

Autres questions

Le portefeuille de placements et le rendement de la société ne seront pas discutés à l'assemblée.

La direction n'a connaissance d'aucune question qui pourrait être soumise à l'assemblée, autre que celles mentionnées dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de la société. Toutefois, si une nouvelle question était dûment soumise à l'assemblée ou à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint voteraient sur cette question selon leur jugement.

Attestation

Le conseil a approuvé le contenu et la distribution de la présente circulaire. Sauf indications contraires, les renseignements contenus dans la présente circulaire sont donnés en date du 15 mai 2023.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 15 mai 2023

Sur ordre du conseil d'administration de
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

(signé) « Benjamin Iraya »

Benjamin Iraya
Secrétaire général